



SAINT JUDOCE

INFORMATIONS SUR LA MAIRIE

Contacts

Le Bourg- 22630 Saint-Judoce

02.96.27.41.59

Email

mairiestjudoce@wanadoo.fr

Horaires

Le lundi – mardi – vendredi et samedi
de 10H à 12H

INFORMATIONS PRATIQUES

SANTE

Cabinets médecins : 02.96.27.40.56

Cabinet kiné : 02.96.27.47.32

Ostéopathe : 06.08.97.76.00

Cabinet infirmier : 02.96.27.49.60

Cabinet orthophoniste : 02.96.27.57.93

Podologue : 02.96.27.43.04

Psychothérapeute : 06.18.44. 73.44

Ambulances : 02.96.27.47.27

Pharmacie : 02.96.27.40.28

Vétérinaire : 02.96.27.44.67

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

DECHETTERIE

Lundi : 14H - 17H45

Mardi : fermé

Mercredi : 8H45 – 12H30

Jeudi : 8H45 - 12H30 / 14H - 17H30

Vendredi et samedi: 8H45 - 12H30 /
14H – 17H45

Lettre d'infos

Conseil Municipal du 02/07/2020 :

- ❖ commission contrôle liste électorale ;
- ❖ commission communale des impôts locaux ;
- ❖ taux taxes foncier bâti et non bâti ;
- ❖ affectation de résultat 2019 au Budget Primitif 2020 ;
- ❖ adoption Budget primitif 2020 ;
- ❖ R.P.I.
- ❖ informations diverses.



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020 :

Etaient présents : M. Martial FAIRIER, Mme Sylvie BARBE, M. Eric ECHARD, M. Jean-Yves BAEY, Mme Marie-Claire COTTEAUX, Mme Karen BOISSIERE, M. Patrick YVER, M. Jérôme NICOLAS, Mme Diane MÜLLER-TANQUEREY, Mme Sandra CHARITE, M. Michel MOY, M. Philippe NOGUES, M. Francis PORTERO.

Etaient absents excusés : Mme Sylvie JAQUET, pouvoir à M. Martial FAIRIER, M. Gérald ELLENA, pouvoir à Mme Sylvie BARBE,

POINTS TRAITES LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation d'un conseiller municipal membre de la commission de contrôle des listes électorales :

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité soit à quinze voix, Mme Karen BOISSIERE conseillère, pour exercer cette fonction.

Approbation de la liste des six contribuables et de leurs six suppléants susceptibles d'être désignés par le Directeur des services fiscaux pour siéger au sein de la commission communale des impôts locaux :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité soit à quinze voix, la liste qui sera proposée à l'administration fiscale.

Adoption de la reconduction du taux de la taxe du foncier bâti pour l'exercice 2020 à 12,78 % (12,78 % en 2019) et du taux de la taxe du foncier non bâti pour l'exercice 2020 à 50,22 % (50,22 % en 2019) :

Le Conseil Municipal a approuvé cette proposition à quatorze voix pour. Une voix s'abstient (Mme Diane MÜLLER-TANQUEREY).

Finances – budget principal – affectation du résultat de 2019 au Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité soit à quinze voix l'affectation de l'excédent de la section équipement comme suit : article 002 (report) : 80.310,90 € et chapitre 1068 (recette investissement) : 0,00 €.

Finances – budget principal – adoption du budget – exercice 2020 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité soit à quinze voix, le budget primitif principal de l'exercice 2020 de la commune.

En fonctionnement, ce budget s'équilibre à 391 225,47 €.

En investissement, ce budget s'équilibre à 386 523,86 €.

Les nouveaux travaux et achats programmés en 2020 en investissement sont :

- achats : une tonne à eau et un échafaudage pour un montant de 8 500 € TTC ;
- amélioration et extension de la salle communale : fin des travaux, achat éléments de cuisine, mobiliers divers, sonorisation pour un montant de

78 000 € TTC ;

- éclairage de l'abris bus de la Croix Sevestre pour un montant de 4 200 € TTC.

Adhésion au R.P.I. :

Le Conseil Municipal par quatorze voix pour et une abstention (Mme Diane MÜLLER-TANQUEREY) autorise le maire à demander l'adhésion de la commune de Saint-Judoce au syndicat de l'école publique Les Faluns – Jules Verne, auprès de l'organe délibérant.

INFORMATIONS :

Transport scolaire : Dinan Agglomération a proposé une nouvelle convention de délégation concernant le transport scolaire. Plus adapté au contexte local, cette convention sera peu différente de la précédente : les modifications de trajet ne peuvent intervenir sans qu'un avenant ne soit conclu avec la Région ; une distance minimale de 500 m entre deux points d'arrêt est requise ; pour les élèves du second degré qui sont domiciliés à moins de 3 km de l'établissement de référence, une majoration de 400 € sera demandée à la commune. Le coût non réglé par la Région sera donc le suivant : 115 € (probablement 120 € à la prochaine rentrée) pour chaque élève, avec application d'un tarif dégressif, demandé à chaque famille avec possibilité d'une participation partielle de la commune (46 € par élève pour la scolarité 2019/2020). A ce coût, s'ajoute 400 € par collégien domicilié à moins de 3 km de l'établissement scolaire, réglé par la commune.

Les travaux de la salle communale : la pose de la faïence, la rampe d'accès pour handicapés, la pose des faux plafonds sont en cours de réalisation. Ces travaux sont organisés en respectant les normes sanitaires.

Archives : l'archiviste du Centre de Gestion a réalisé un gros travail sur les archives qui désormais sont classées et répertoriées selon les règles ministérielles.

Commissions : les adjoints délégués aux différentes commissions ont organisé une première réunion afin de présenter aux élus les projets en cours, de définir et de planifier les projets annoncés lors de la campagne électorale.

L'application PanneauPocket : cette application, alimentée par la commune est régulièrement consultée par les citoyens qui l'ont téléchargée sur leur téléphone portable. En cas de besoin, nous tenons à votre disposition, à la mairie, un flyer d'explications pour celles et ceux qui n'ont pas encore installé ce moyen de communication simple.

Nous avons sollicité l'avis de l'ensemble de la population judocéenne pour choisir et attribuer un nom à la salle communale. Nous avons le plaisir de vous faire connaître que la majorité d'entre vous a choisi « **LE PREAU** ».

Merci à tous celles et ceux qui ont bien voulu participer à ce choix.

RAPPEL : l'usage de feu pour le brûlage à l'air libre de déchets verts est règlementé par l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012.

Cet arrêté est consultable en mairie.

ICI :

17 Juillet à 20 h : concert de musique classique gratuit organisé par la paroisse dans l'Eglise de Saint-Judoce donné par le Trio Breizhilien « Par champs et par grèves ».

09 Août à partir de 12 h : « A dimanche sur le canal » : pique-nique le long du canal au port d'Evrans, apéritif offert à partir de 12 h, thé café offert l'après-midi à la passerelle de Saint-Judoce. Animations musicales, présence de doris sur le canal entre le port d'Evrans et la passerelle de Saint-Judoce.

Cette manifestation est maintenue, sous réserve des futures annonces du gouvernement concernant la tenue d'évènements accueillant du public.

Fermeture de la Mairie :

Du samedi 11 juillet au mercredi 15 juillet inclus.

Pour les urgences, une permanence téléphonique sera assurée par les élus aux heures habituelles d'ouverture.

AILLEURS :

La commune d'EVRAVANS nous informe que du lundi 6 au vendredi 31 Juillet, la Maison des Jeunes 7 rue de la Libération, est ouverte tous les jours de 14 h à 18 h. Cet espace permet de réaliser de nombreuses activités pendant les vacances scolaires et également en période scolaire. Pour tous renseignements : Tél. 07.7.93.4.22 mail animations.evrans@orange.fr

Permanence conciliateur de justice à la Mairie d'EVRAVANS sur rendez-vous au 02.96.27.40.33.

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants à la Mairie au transport scolaire pour la rentrée 2020/2021 avant le 20 juillet 2020.